



Compte-rendu du
conseil d'administration
du mardi 9 novembre 2004

anniversaire

Les décisions

- **Finances** : DGF 2005, budget services généraux, arborescence Nabuco, DBM 6, subventions aux associations, admission en non valeur, indemnités des régisseurs
- Interreg Stimat,
- **Conventions** : avenant C3T, Lemac, accueil sportifs de haut niveau, Esgis Togo, matériels handicapés, colloques Lille 3, Xantia /lycée du Hainaut, consortium Unit, UT Compiègne, Universités de Tunis et de Sfax
- **Modification du module SCC**
- **Demandes habilitation** : 2 nouvelles options de la licence pro gestion industrielle, module SCC

Accueil de nouveaux conseillers

Le président Level accueille les nouveaux conseillers : Jérôme Copin, licence 3 d'histoire, remplace Thomas Chari ; Mohamed Attou, IUP sciences de gestion, remplace Mathilde Ryelandt ; Nathalie Lemarchand, maître de conférences en géographie, remplace Eric Bonnet passé Professeur des universités.

Compte rendu du conseil d'administration en date du 10 Septembre 2004

Concernant le point « Examen des déclarations de postes vacants – campagne 2005 », O.Starzenski demande la modification suivante : « O.Starzenski, au nom du Département de Sciences Economiques, a accepté cette transformation à condition d'avoir la garantie du C.A. de retrouver le poste au début de l'année universitaire 2005/2006. »

Vote. Approbation à l'unanimité

Répartition de la dotation globale de fonctionnement 2005 et répartition du contrat quadriennal pour l'exercice 2005

Le Vice-Président en charge des finances, présente les tableaux correspondants ainsi que les bases théoriques du calcul utilisées pour la répartition au bénéfice de chaque composante. Ces précisions ont été précédemment apportées au conseil des directeurs de composantes et en commission des finances.

Au cours du débat JC.Herbin déclare que, pour la faculté des lettres « c'est mission impossible ; les perspectives d'avenir ne sont pas encourageantes si la dotation théorique ne change pas. Depuis 1998 la faculté est passée de 16 000 heures complémentaires à 7 000. Le LMD a surtout montré que, la FLLASH étant trop petite, c'est un marché de dupes. A force de réduire les dépenses, ne va-t-on pas perdre notre attractivité et notre excellence dans le cadre de la carte régionale des formations. Je voterai contre bien que n'ayant pas de solutions à proposer.

V.Morgand ajoute qu' « en droit le H/E est encore plus bas qu'en lettres. Avec 1300 étudiants (sans la formation continue) la faculté est dotée d'un budget moins important que certaines composantes de 400 étudiants. J'espère que nous serons aidés et j'invite la communauté universitaire à se mobiliser pour réfléchir à l'avenir de cette université pluridisciplinaire et surtout au maintien des masters ».

P.Level répond (sur un ton rassurant) qu' « il reste des réserves de 150 000 € à distribuer et reconnaît que dans certains cas, plus il y a d'étudiants, plus on accroît le déficit » (« ce qui est le cas de la faculté de droit » glisse M.Defossez). Il signale que c'est le moment de faire reconnaître notre spécificité dans la rédaction du projet d'établissement et qu'il n'y a pas de menaces sur l'université : on se battra pour maintenir des masters dans nos composantes. Et j'écrirai au ministère pour expliquer toutes les difficultés budgétaires engendrées par le LMD . Vous aurez une copie de ce courrier ».

M.Ourak abonde dans le sens de ses collègues : « Nous allons devoir revoir à la baisse nos objectifs bien que le H/E soit plus intéressant à l'ISTV ».

M.Defossez ajoute qu' « en plus nous avons la prise en compte des amortissements et de la LOLF ».

C.Delebarre remarque que « la dotation aux amortissements engendre des difficultés à conserver notre autonomie de rachat d'équipements ; je préférerais des projets d'équipements ».

Vote. Approbation à la majorité - une abstention et un vote contre

Examen projet de budget des services généraux 2005

Le Vice-Président en charge des finances expose les grandes orientations du budget (réduction du déficit, préfiguration de réforme budgétaire induite par la LOLF, modernisation de la gestion des ressources humaines, amélioration des services rendus et du dialogue de gestion interne) puis aborde le détail des recettes et des dépenses des principaux centres de responsabilité, en fonctionnement et en investissement. Le budget total des services généraux s'élève pour l'exercice 2005 à **14,384 millions d'euros** dont 59% pour le fonctionnement, 24% pour le personnel et 17% pour l'investissement.

P.Millot fait une remarque sur la politique générale de direction à propos de l'aide à la recherche et en particulier sur l'incitation aux thèses.

H.Gaudier rappelle que l'UVHC avait estimé que le coût du logiciel Harpège était trop élevé par rapport aux services attendus. Et après Harpège, le prochain logiciel sera-t-il Harpagon s'interroge (humour) M.Defossez ? Il est précisé que le prix a baissé et qu'il permettra des « économies » de personnel.

Le vote porte sur la section de fonctionnement (recettes et dépenses) et sur la section d'investissement (recettes et dépenses).

Vote. Approbation à l'unanimité

Arborescence NABUCO 2005 ENSIAME - ISIV

La modification de l'arborescence NABUCO est la traduction concrète de la décision du Conseil d'Administration de mesurer une seule composante ENSIAME – ISIV.

Vote. Approbation à l'unanimité

Décision budgétaire modificative n°6

M. le Vice-président chargé des finances présente la DBM concernant les composantes et les services suivants

- IUT, ISTV, FLLASH, FDEG, IAE, ENSIAME, FSMS, ISIV
- FORMATION CONTINUE, SIO SIP, SUAPS, SERVICES GENERAUX, Service Commun de Documentation
- ACTIONS COMMERCIALES, RECHERCHE
- CENTRE DE GESTION DE CAMBRAI

Vote : Adoption à l'unanimité

Subventions aux associations

Subventions accordées pour un montant total de **32 915 €**

Vote : Adoption à l'unanimité

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

L'Agent Comptable présente la liste des créances irrécouvrables en raison de l'absence avérée de tout espoir de recouvrement pour un montant total de **7 763,85 €** en précisant qu'un vote positif des conseillers lui permet seulement de passer une écriture comptable de régularisation sans pour autant le décharger de sa responsabilité auprès de la cour des comptes.

Le document soumis aux conseillers est modifié comme suit : au lieu de « redressement judiciaire », lire « liquidation judiciaire ».

Vote : Adoption à l'unanimité

Indemnités des régisseurs

L'Agent Comptable informe les conseillers du changement récent de la réglementation relative aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant d'organismes publics. Le Président demande que cette revalorisation soit couplée avec une formation obligatoire adéquate au bénéfice des personnels concernés.

Vote : Adoption à l'unanimité

Seconde phase du projet INTERREG STIMAT

Mme LERICHE présente les quelques modifications apportées au projet transfrontalier intitulé « Support Technologique Interrégional en MATériaux avancés » financé par le FEDER Programme INTERREG III axe I mesure 3, à la demande de la cellule INTERREG relatives au budget de la seconde phase (juillet 2005 – décembre 2007).

Vote : Adoption à l'unanimité

Avenant N°5 a la convention d'exploitation du centre technologique en transports terrestres

L'avenant a pour objet de fixer les sommes dues par VALUTEC à l'université au titre des locaux et des équipements du C3T à hauteur respectivement de 7 046 € et de 52 433 € à compter du 1^{er} janvier 2004.

H. Gaudier rappelle que Valutec doit présenter son rapport d'activités au CA. P.Level pense qu'il a été présenté en 2003.

Vote : Adoption à l'unanimité

Convention constitutive d'un laboratoire européen associé

La convention a pour objet la constitution du Laboratoire Européen en Magnéto-Acoustique non-linéaire de la matière condensée (LEMAC) entre les établissements (dont l'UVHC) agissant conjointement au nom de l'EMN d'une part, et l'académie des sciences de Russie et la fondation russe pour la recherche fondamentale d'autre part, pour une durée de quatre années. Le LEMAC, qui sera unique au monde, est un « laboratoire sans murs ». Localisé en France et en Russie c'est une structure de coopération scientifique internationale mettant en commun des ressources humaines et matérielles sur des projets de recherche communs pendant une période déterminée.

L'entrée en vigueur de la convention est conditionnée par l'émission d'un avis favorable par le Conseil Scientifique qui, en raison des délais, n'a pu être consulté avant la réunion du Conseil d'Administration.

Ce laboratoire permet à l'UVHC d'entrer dans les grands réseaux européens et même de devenir « tête de pont » estime P.Level.

Vote : Adoption à l'unanimité

Convention pour l'accueil des sportifs de haut niveau dans l'enseignement supérieur

La convention signée entre l'université et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Lille a pour objet de mettre en place un dispositif permettant aux sportifs de haut niveau de concilier les études supérieures et la pratique sportive de haut niveau.

Le sigle FSU à l'article 5 est corrigé ainsi : Fédération Française du Sport Universitaire

Vote : Adoption à l'unanimité

Licence professionnelle Gestion de la Production Industrielle option mesures industrielles en ligne ou a distance

Le Vice-Président en charge des formations expose le projet adopté par le CEVU du 4 novembre 2004.

Vote : Adoption à l'unanimité

Licence professionnelle Gestion de la Production Industrielle option charge en développement industriel de pièces plastiques injectées

Le Vice-Président en charge des formations expose le projet adopté par le CEVU du 4 novembre 2004.

Vote : Adoption à l'unanimité

Formation étudiante sport culture citoyenneté et formation au tutorat tic

Deux propositions sont soumises à l'examen des conseillers, la première concernant l'intégration à la formation SCC d'un module « formation au management associatif » ; la seconde concernant la demande d'habilitation auprès du ministère de la formation SCC comprenant le sport, la culture, le monitorat informatique et la validation d'expérience au dernier semestre du niveau Licence.

Votes : Adoption à l'unanimité de chaque proposition

Convention de coopération avec l'ESGIS de Lomé

La convention a pour objet de créer au Togo un programme franco-togolais spécifique en matière de formation en gestion comptable et financière permettant la délivrance l'une licence de Gestion Parcours Comptabilité – Finance et Master 1^{ère} année Comptabilité-contrôle-Audit-Finance aux étudiants togolais de l'Ecole Supérieure de Gestion, d'Informatique et des Sciences.

A la demande du Vice-Président en charge des finances et de l'Agent Comptable, Mme Camion à l'initiative du projet, apporte la précision suivante : les droits d'inscription apparaissent bien en recette dans l'annexe financière, au bénéfice de l'UVHC, dans la mesure où les étudiants de l'ESGIS seront effectivement inscrits à Valenciennes pour l'obtention d'un diplôme dont la préparation est « délocalisée ».

Vote : Adoption à l'unanimité

Accord de coopération avec l'université de SFAX

La convention renouvelle les modalités de coopération entre nos deux établissements (échanges d'étudiants – voyages d'étude, stages, certification... - ,échanges de professeurs, projets de recherche).

Vote : Adoption à l'unanimité

Accord de coopération avec l'université de TUNIS

La convention renouvelle de la même façon les modalités de coopération entre nos deux établissements.

P.Level se demande s'il ne conviendrait pas de réfléchir à une politique africaine à l'UVHC, notamment avec les pays du Maghreb (enjeu : l'accueil des étudiants étrangers).

Vote : Adoption à l'unanimité

Convention de collaboration de développement de matériels à destination de personnes handicapées

La convention a pour objet de définir les modalités de collaboration relative à la définition des concepts de nouveaux produits à destination des personnes handicapées, à la conception et la réalisation de ces produits, et à leur évaluation.

Vote : Adoption à l'unanimité

Convention d'organisation du colloque international « Jehan Froissart »

La présente convention a pour objet de fixer la participation financière du CAMELIA à hauteur de 1000 € pour l'organisation d'un colloque international par l'université de Lille III et L'UVHC.

Vote : Adoption à l'unanimité

Convention d'organisation du colloque international « Angleterre ou Albion, entre fascination et répulsion »

La présente convention a pour objet de fixer la participation financière du CRHICC à hauteur de 1500 € pour l'organisation d'un colloque international par l'université de Lille III et l'UVHC.

Vote : Adoption à l'unanimité

Convention de cession d'une Xantia au lycée du hainaut

La convention a pour objet de céder à titre gracieux et en l'état le véhicule Xantia, utilisé jusqu'alors à des fins de recherche comme simulateur de conduite automobile par le LAMIH qui n'en a plus usage, au profit du lycée du Hainaut.

Vote : Adoption à l'unanimité

Charte du consortium unit

La charte définit les droits et obligations de l'université pour l'accès, la participation et l'usage du portail commun développé dans le cadre du consortium national UNIT pour l'information sur les ressources pédagogiques numériques existantes, et la diffusion des connaissances technologiques.

Vote : Adoption à l'unanimité

Convention cadre avec l'université technologique de Compiègne

La présente convention a pour objet de développer la collaboration en matière de formation, d'échange et d'information, de production de médias pédagogiques dans le domaine des nouvelles technologies éducatives.

Vote : Adoption à l'unanimité

Questions diverses

Des étudiants posent une série de questions concernant :

- la non conformité de locaux à la FSMS et la fin des travaux dans cette composante,
- le manque de manuels en droit et en gestion à la BU des Tertiales
- la fermeture anormale de la BU des Tertiales le mercredi après midi
- la procédure de demande de subvention pour les associations (B.Blin précise que tous les étudiants ont été informés par courriel avec un lien permettant de télécharger certains dossiers)
- le manque de places de parking aux Tertiales
- la vie étudiante : peu dynamique à Valenciennes et insignifiante dans les antennes (P.Level se demande si la création d'une vice-présidence étudiante pourrait réellement redynamiser la vie étudiante)

En raison de l'heure tardive et de la réunion d'un Conseil d'Administration restreint à la suite de la présente séance, l'examen des autres conventions et de la charte de formation professionnelle des personnels IATOSS est reporté.

Etaient présents :

Personnalités extérieures Mmes Houssier, Lancelle, MM.Chevallier, Nicolas

Collège A

Secteur 1

M. Defossez, Herbin, Hirschi, Starzenski

Secteur 2

Mme. Leriche, MM.Millot, Ourak

Secteur 3

MM.Bricout, Gaudier

Collège B

Secteur 1

Mmes Lemarchand, Morgand, MM .Bonduelle, Loquet

Secteur 2

MM.Garnier,Pommeray

Secteur 3

MM.Ezzedine,Gallo, Vandeville

Collège IATOSS

Mme Decneut, MM. Balenghien, Lesueur, Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1

M.Tison

Secteur 2

M.Vandenelsken

Secteur 3	M.Traullé
Membres de droit	M.Dulion
Membres invités	Mme Camion, MM.Blin, Chabasse, Dechy, Delebarre, Desrumaux, Etienne, Rouzé
Ont donné pouvoir	MM. Boucher et Duretz à M. Chevallier M. Baudoux à Mme Houssier MM. Guillaume et Legendre à M. Nicolas MM. Nongaillard et Rouvaen à M. Ourak M. Tahon à M. Millot Mme Marescaux à M. Ezzedine Mme Callens à M.Pommeray M. Sénéchal à M. Gallo Mme Dogheche et M.Vandersteen à Mme Decneut MM. Copin et M.Duflos à M.Traullé
Excusés	Mme Girard, MM. Bassinet et Després

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2004

**Le Président,
Professeur Pascal Level**